

sept en 1977, dans le but, notamment, de renouveler les mandats de la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement. Les membres du Conseil ont convenu de ne pas se lancer dans un long débat, ni d'appuyer de résolutions susceptibles d'entraver les négociations.

## Chypre

C'est, avant tout, en maintenant ses effectifs au sein de la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) que le Canada a contribué à la pacification de l'île. Lors du débat de l'Assemblée générale sur cette question, il s'est dit préoccupé du fait que l'appui fourni par les États membres à la Force — en dépit de l'importance qu'ils accordent au rôle de l'ONU dans ce conflit — restait insuffisant du point de vue financier. Il s'est dit, en outre, déçu de constater que la présence de l'UNFICYP n'avait guère contribué à faire avancer les négociations en vue d'un règlement politique des problèmes de l'île.

La reprise des pourparlers entre les communautés chypriotes grecque et turque en avril a permis pendant quelque temps d'espérer une solution prochaine, mais cet espoir ne s'est pas réalisé. Le Canada a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale sur Chypre parce qu'elle prie instamment les parties en cause de reprendre leurs pourparlers et les invite, notamment, à collaborer avec l'UNFICYP. (Voir « Relations de défense »)

## Maintien de la paix

Les trois principales forces de maintien de la paix de l'ONU dans la constitution desquelles le Canada joue un rôle essentiel ont toutes vu leur mandat prolongé par le Conseil de sécurité en 1977: celui de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), cantonnée dans le Sinaï, est prolongé d'une année entière, avec échéance au 24 octobre 1978; celui de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (F.N.U.O.D.) est prolongé de six mois, avec échéance au 31 mai 1978; enfin, celui de la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) est, lui aussi, prolongé de six mois, avec échéance au 15 juin 1978.

Si l'ONU a mené avec succès les opérations de maintien de la paix sur les lieux mêmes où elle a envoyé des forces à cette fin, elle reste aux prises avec un profond désaccord quant à la politique relative au maintien de la paix. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, dont le Canada fait partie, n'a pas pu au cours de l'année définir les lignes directrices des futures opérations de maintien de la paix en raison de divergences entre ses membres quant aux principes devant régir la mise sur pied et le contrôle de ces opérations. Il s'est penché sur la question des « mesures pratiques », c'est-à-dire des améliorations propres à assurer une meilleure préparation des opérations et un meilleur rendement des forces envoyées sur le terrain. A la trente-deuxième session, l'Assemblée générale a renouvelé pour une autre période de deux ans le mandat du Comité qui doit, par ailleurs, accorder une attention spéciale aux mesures pratiques. (Voir « Relations de défense »)

## Désarmement

La recherche d'une solution aux problèmes complexes du désarmement s'est poursuivie à la trente-deuxième session, où cent énoncés de position nationale et 24 résolutions adoptées ont laissé transparaître la déception causée par la stagnation des négociations dans ce domaine. Pourtant, si rien de spectaculaire ne devait se produire, le climat semblait propice au progrès, les États membres se montrant prêts aux concessions. L'attention s'est surtout portée sur la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, prévue pour les mois de mai et juin 1978, qui est censée imprimer un nouvel élan aux efforts internationaux visant à stopper la course aux armements et à amorcer le processus du désarmement. Dans une déclaration devant la Première Commission de l'Assemblée générale, le représentant canadien déclarait le 27 octobre que les réalisations avaient certes été décevantes jusqu'alors mais qu'il y avait maintenant place pour l'optimisme dans au moins trois secteurs d'importance capitale où les efforts déployés laissaient enfin entrevoir des possibilités de progrès réels, à savoir en ce qui concerne les pourparlers entre les États-Unis et l'URSS sur la limitation des armes stratégiques, les efforts internationaux visant à renforcer le système de non-prolifération et les négociations en vue d'une interdiction absolue des essais nucléaires. Il ajoutait qu'il ne fallait